

**Décision n° 2020/09-01
relative à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs de Purpan (EI Purpan)
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement et École

École d'ingénieurs de Purpan

Établissement : Privé
Nom d'usage : EI Purpan
Académie : Toulouse
Sites de l'école : Toulouse, Lamothe
Réseaux : France Agro3

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI.

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2017/04-08

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan (EI Purpan), en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan (EI Purpan), en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs de Purpan (EI Purpan)
- Vu le rapport établi par Pierre FABRIE (membre de la CTI, rapporteur principal), Noël BOUFFARD (membre de la CTI, co-rapporteur), Bernard VALLUIS (expert auprès de la CTI), Barry O'CONNOR (expert international auprès de la CTI), Charles VIGER (expert élève-ingénieur auprès de la CTI)

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Située à Toulouse, l'École d'ingénieurs de Purpan a été fondée en 1919. L'École est une association loi 1901 à but non lucratif (Association d'Enseignement Agricole de PURPAN). Elle est dotée statutairement d'un Conseil d'Administration de 12 membres. En 1984, la loi Rocard lui a conférée une mission de service public. Depuis 2010, l'École est rattachée à l'institut National Polytechnique de Toulouse et devient donc membre de l'Université de Toulouse (UFT-MiP). En 2017, l'École acquiert le statut d'EESPIG. Dès 2011, l'École a fondé sa politique d'amélioration continue sur la norme ISO 9001. Purpan est l'une des 20 écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

L'EI Purpan est une école en 5 ans. Son effectif est de 1 079 étudiants pour 137 salariés (au 31/08/19). La promotion 2019 comptait 203 diplômés dont 57% de jeunes femmes.

L'École propose un ensemble de formations allant de la licence à la formation menant à des masters spécialisés, ces derniers accueillant en particulier des étudiants étrangers (accueil de 67 étudiants étrangers en 2019).

L'École recrute majoritairement des candidats originaires du grand Sud-Ouest titulaires d'un BAC S, , comportant 30% de boursiers sur critères sociaux et 23% d'élèves issus du milieu agricole. Les Bac+2 et Bac+3 représentaient 25% de l'ensemble des recrutements sur les 5 années.

Depuis la dernière évaluation en 2017, l'École est inscrite dans ParcoursSup au travers du réseau d'écoles de France Agro³. Le flux de candidatures a progressé de plus de 30%. Ayant une opportunité de recrutement à cette occasion et dans l'objectif de répondre à la demande de formation d'ingénieurs émanant du monde professionnel, l'École a augmenté de 35% ses recrutements en première année. Ces recrutements se sont accompagnés d'une réorganisation pédagogique.

Pour s'inscrire dans la capacité à répondre aux attentes professionnelles, sociétales et aux attentes de formations, l'École développe son site de production pour en faire le troisième campus de l'École.

La fin de la rénovation du premier cycle de la formation d'ingénieur (années 1 à 3) et l'équilibrage des deux semestres de quatrième année (dont le semestre à l'international) ont permis une mise en conformité totale avec les dispositions issues du processus de Bologne, répondant ainsi à une injonction de la CTI.

Formation

La formation d'ingénieurs s'inscrit dans les domaines des sciences du vivant, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement. C'est un cursus d'ingénieur généraliste qui s'appuie sur l'expérience et l'interaction avec l'entreprise (15 mois de stage, nombreuses mises en situation), et, qui propose plusieurs types de parcours en fin de cursus ainsi que plusieurs possibilités de cursus bi-diplômants en France et à l'international. La pédagogie de l'accompagnement des étudiants permet la construction personnelle de l'ingénieur, ce qui constitue l'une des caractéristiques de l'École.

Les trois premières années sont consacrées plus spécifiquement aux disciplines scientifiques et techniques. Les deux dernières années permettent d'approfondir les outils de gestion et de management, et offrent la possibilité d'une personnalisation du parcours : départ à l'étranger, choix d'un domaine d'approfondissement, choix du stage de fin d'études, double diplôme. L'apprentissage de deux langues vivantes est obligatoire. Le cursus est totalement semestrialisé et les ECTS sont capitalisables.

Les diplômés s'insèrent rapidement dans les domaines très variés de l'agriculture et de l'agroécologie, de l'agroalimentaire, de l'agroéconomie, de l'agro-distribution, et de l'environnement dans des fonctions d'ingénieur R&D, de consultant, d'ingénieur de production ou d'exploitation, d'ingénieur chargé d'études, etc. Ce diplôme est accessible par la voie de la formation continue et de la VAE. En 2018, le taux d'emploi à 6 mois est de 96,5 %, et le salaire brut annuel médian des débutants de 29,5 K€.

Moyens mis en œuvre

Le « Campus de Toulouse » : L'École d'Ingénieurs de Purpan occupe 16 ha d'un site de 40 ha à l'ouest de Toulouse. L'École est propriétaire de 24 400 m² SHON dont 6 000 m² pour l'enseignement. Ces locaux fonctionnels, offrent de bonnes conditions pour l'apprentissage et la vie au quotidien des élèves en termes d'accessibilité, de résidences et d'équipements sportifs. La présence des équipes de recherche sur ce campus permet aux élèves de bénéficier directement des activités de recherche, de développement et de conseil (RDC) des enseignants-chercheurs. Sur ce site, l'EI Purpan s'est dotée d'une Halle Agro-Alimentaire permettant d'étudier les processus de transformation des produits agro-alimentaires.

Le « Campus de Lamothe » regroupe des activités de production agricole, de pédagogie, d'expérimentation, de transfert et de rayonnement. Ce campus permet aux apprenants de prendre en considération l'acte de production agricole et de penser les transitions du monde agricole (transition agroécologique, transition énergétique) dans un contexte socio-économique complexe.

Le « Campus numérique » est structuré par un ensemble de progiciels : un ERP de gestion de la scolarité (ALCUIN Campus), une plateforme pédagogique (MOODLE), une plateforme PMB pour la gestion documentaire, la suite OFFICE 365 Pro Plus pour tous, incluant toutes les solutions bureautiques et les outils de travail collaboratif.

Les activités de recherche des 71 enseignants permanents de l'EI Purpan (dont 12 HDR) s'inscrivent dans des Unités Mixtes de Recherche (UMR), de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et d'une unité propre. L'École poursuit ainsi le développement de son adossement à la recherche se traduisant tant dans l'encadrement de thèse que dans le régime de publication (30 thèses encadrées et plus de 0,7 publication annuelle de rang A par enseignant-chercheur en 2019).

Le budget de l'École est de 15 M€ en 2019, couvert pour 37% par les frais de scolarité annuels des étudiants. L'École dispose d'un fonds social qui, avec les bourses sur critères sociaux, permet d'aider financièrement plus de 35% des étudiants.

Évolution de l'institution

L'École met en avant dans son projet stratégique « le développement des scénarios pédagogiques en s'appuyant sur les outils du numérique ». La période récente liée au Covid-19 a conduit à une accélération des actions en ce sens. La formation humaine, au cœur du projet pédagogique de l'École, est renforcée par la prise en compte de la formation à l'épistémologie, à la créativité.

L'École souhaite structurer les fins de parcours des ingénieurs et construit à cette fin une offre de doubles diplômes. En complément de l'offre existante, la première promotion d'ingénieurs EI Purpan / Master TSM (Toulouse School of Management) sera diplômée en 2020. Des accords similaires sont en discussion avec TBS (Toulouse Business School). Un mastère supplémentaire « FFL » (Future French Luxury) sera proposé à la rentrée 2020.

En réponse à une attente professionnelle de son secteur d'activité ainsi que pour apporter une réponse de formation aux BTS Agricole, l'École ouvrira en septembre 2020 une formation de 3 ans, l'Agro-Bachelor. Pour des raisons similaires et en complément de l'offre en formation initiale, l'École envisage de demander une habilitation pour son diplôme d'ingénieur en formation par apprentissage.

Analyse synthétique globale

Points forts :

- Soutien du ministère de tutelle
- Infrastructures exceptionnelles
- Notoriété de l'École
- Qualité du management et du climat social entre la direction, les personnels et les usagers
- Formation de qualité en adéquation avec l'évolution du marché de l'emploi
- Adossement recherche
- Développement durable

Points faibles :

- Absence de participation de l'ensemble des parties prenantes au Conseil d'Administration
- Suivi perfectible des recommandations
- Absence de reconnaissance formelle de l'engagement étudiant
- Granularité trop fine des UE par semestre
- Recrutement d'élèves internationaux insuffisant
- Image trop régionale

Risques :

- Perte de vigilance sur le processus d'augmentation des effectifs
- Concurrence des autres écoles

Opportunités :

- Nouveau campus
- Développement durable en rapport avec les objectifs de l'UNESCO
- Développement dans le secteur de nouvelles technologies appliquées au monde agricole (Objets connectés, robotique)
- Synergie entre le réseau des anciens et la direction de l'École

Il a été adopté la décision suivante,

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan	Formation initiale sous statut d'étudiant	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan	Formation continue	2020	2024-2025	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'École.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Intégrer l'ensemble des parties prenantes au Conseil d'administration
- Préciser dans le règlement intérieur les dispositifs de recours et formaliser les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant
- Poursuivre l'accueil et la mixité entre les élèves internationaux et les élèves français et favoriser la multiculturalité
- Regrouper davantage de modules au sein d'une même UE
- Renforcer les relations avec les Alumni
- Être vigilant à l'employabilité des diplômés notamment en termes d'embauches au niveau cadre
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le 15 décembre 2022, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué au diplôme suivant / aux diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de Purpan	2020	2024-2025
---	------	-----------

Membres présents au débat : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Héléne GRIMAUDT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Francine PIERRE, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT et Sonia WANNER.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 septembre 2020.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020.

La présidente
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Pierre FABRIE

